

Maître Michel ARTZIMOVITCH

Avocat au Barreau de Paris

[En savoir plus](#)



Avocat en droit des marques et de la propriété intellectuelle à Paris

Le cabinet d'avocats CABINET D.A a été fondé en 2017 à Paris par Maître Michel Artzimovitch, avocat au barreau de Paris depuis 2012.

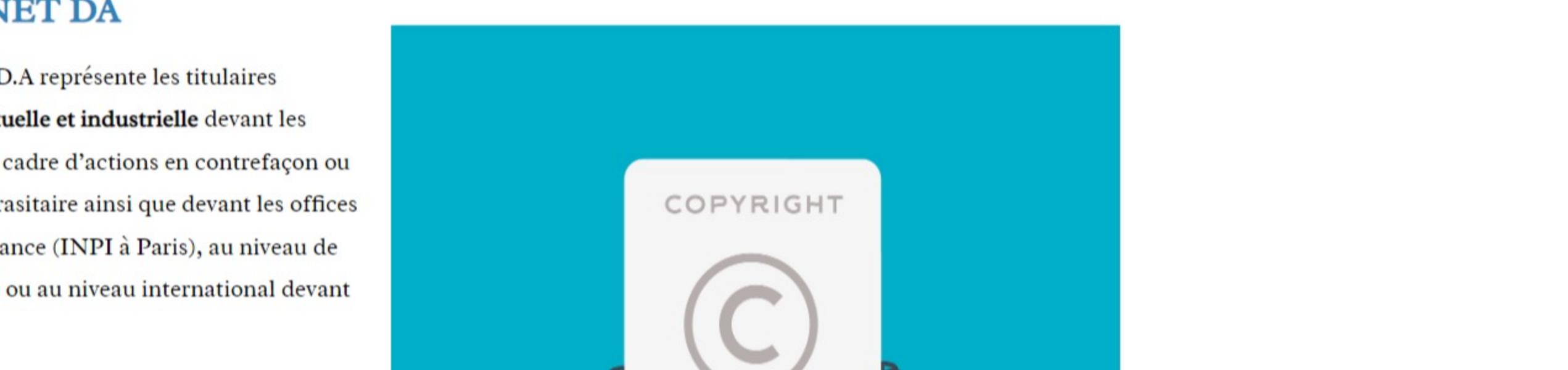
Le CABINET D.A, a été créé en 2017. Son fondateur, Maître Michel Artzimovitch était auparavant associé au sein du cabinet Christian Doucet et Associés (CCDA) au sein duquel il était collaborateur depuis 2012 .

Le cabinet est spécialisé en **droit de la propriété intellectuelle** (**droit des marques en particulier**) et droit des affaires (conseil et contentieux général des affaires).



Domaines de compétence principaux du cabinet

Le CABINET D.A intervient à Paris et dans toute la France auprès d'une clientèle française et étrangère, dans les principaux domaines du **droit des affaires**, et principalement en **droit de la propriété Intellectuelle** et industrielle (droit d'auteur, droit des marques, droit des dessins et modèles, droit des noms de domaine, et droit des brevets).



L'activité du CABINET DA

Situé à Paris 14, le CABINET D.A représente les titulaires de **droits de propriété intellectuelle et industrielle** devant les juridictions françaises dans le cadre d'actions en contrefaçon ou en concurrence déloyale et parasitaire ainsi que devant les offices de propriété industrielle en France (INPI à Paris), au niveau de l'Union Européenne (EUIPO) ou au niveau international devant l'OMPI.

Le CABINET D.A accompagne ses clients en matière de **dépôt de marques**, de dépôt de dessins et modèles, procède régulièrement à des **recherches d'antériorités** avant les dépôts de marque et propose également des services de surveillance de marques.



Le CABINET D.A assure la gestion d'importants portefeuilles de

marques, et dessins et modèles et conseille ses clients dans la rédaction et la **négociation de contrats de licence**, d'édition ou de cession de droits.

Maître Michel Artzimovitch dispose, de par son rôle d'accompagnement d'**entreprises de toutes tailles**, d'une expertise importante et complémentaire en droit de la concurrence et en droit des affaires (contrat de distribution, contrat de franchise, baux commerciaux, et procédures collectives).

[Contactez-nous](#)

Actualités

L'INPI vient de publier les statistiques relatives aux dépôts de marques en France pour l'année 2022

Comme chaque année, l'INPI vient de publier les statistiques relatives aux dépôts de marques en France...

[En savoir plus](#)

La marque TOBLERONE face à la SUISSEITUDE doit abandonner l'image du Cervin !

La célèbre marque de chocolat suisse TOBLERONE doit retirer toute mention à la suisse sur ses emballages...

[En savoir plus](#)

Distinctivité de la marque dans le métavers : comme dans la vraie vie.

Le droit des marques s'est toujours adapté aux évolutions des technologies et des comportements...

[En savoir plus](#)

Nos coordonnées :

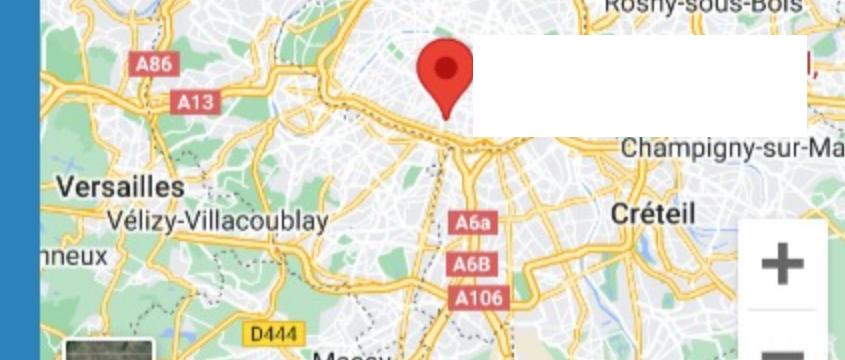
Téléphone : 06 [redacted]

Adresse : 47 PARIS

E-mail : contact [redacted]

Infos pratiques :

Métro Station Denfert Rochereau, lignes 4 et 6



© Copyright CDA Avocats - Mentions Légales

Domaines de compétences

Marques et noms de domaine

Droit d'auteur

Concurrence et droit des affaires

PAGE 1

Maître Michel ARTZIMOVITCH

Avocat au Barreau de Paris

[En savoir plus](#)



CABINET D.A - Michel ARTZIMOVITCH Avocat au Barreau de Paris

Maître Michel Artzimovitch, **avocat au Barreau de Paris**, a fondé le CABINET D.A, après avoir été collaborateur puis associé au sein du cabinet C.C.D.A (Cabinet Christian Doucet et Associés) et après avoir exercé pendant près de 5 ans comme juriste en marques et modèles dans différents cabinets parisiens de Conseils en Propriété Industrielle (CPI).

L'équipe du cabinet



Maître Michel ARTZIMOVITCH

avocat depuis 2012

Michel Artzimovitch est avocat au Barreau de Paris depuis 2012. Il exerce principalement en **droit de la propriété intellectuelle** (en droit des marques notamment) et en droit des affaires. Titulaire d'un master II en droit des nouvelles technologies, sa matière de prédilection est le droit de la propriété intellectuelle et plus particulièrement le **droit des marques et des signes distinctifs** tant en conseil qu'en contentieux.

Avant son inscription au Barreau de Paris en 2012, il a exercé pendant plusieurs années en tant que juriste marques et modèles dans divers cabinets de Conseils en Propriété Industrielle (CPI) parisiens réputés.

Michel parle couramment le russe et l'anglais ce qui lui permet d'accompagner une clientèle internationale et d'entretenir des relations d'affaires continues avec ses confrères spécialisés en droit des marques dans le monde entier.

[Contactez-moi](#)

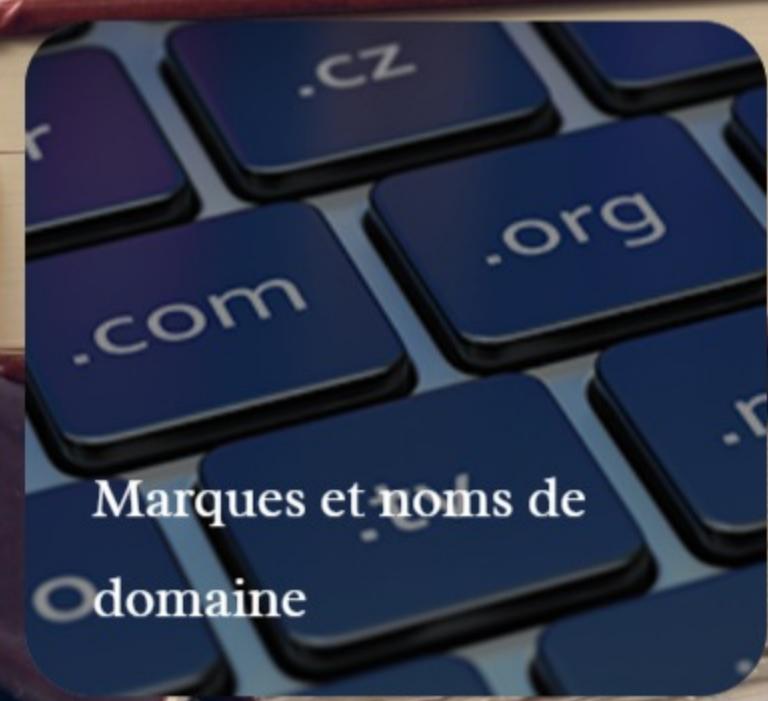
Honoraires

Les règles déontologiques du Barreau de Paris, applicables à tous les avocats parisiens, rappellent que bien que **la fixation des honoraires soit en principe libre**, l'avocat est tenu d'une obligation d'information préalable et continue. Le CABINET D.A est attaché à ce principe et précise dans sa convention d'honoraires les taux horaires pratiqués, et lorsque c'est possible établi une évaluation prévisionnelle des honoraires.

Dans la situation économique actuelle, notre principe est d'**optimiser la défense de vos intérêts**, par une stratégie qui privilégie, d'abord la prévention, puis la négociation, et vous évite au maximum les coûts et les délais des instances en justice.

Le taux horaire est fixé en considération de la difficulté, du temps à consacrer au dossier et des intérêts en jeu. Un forfait peut être étudié en fonction de la nature du dossier.

Domaines de compétences



Marques et noms de domaine



Droit d'auteur



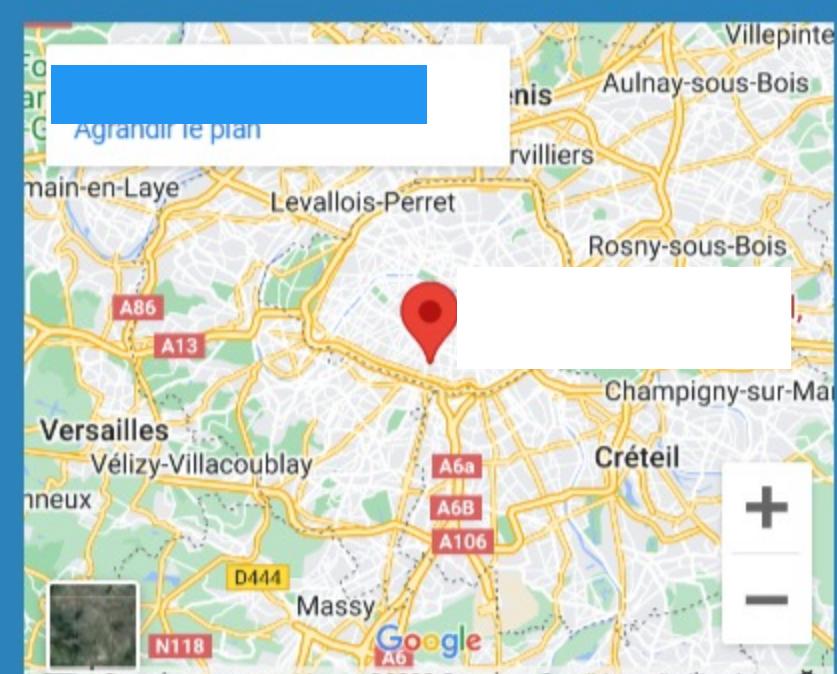
Concurrence et droit des affaires

Nos coordonnées :

- 06 [REDACTED]
- 47 [REDACTED] PARIS
- contact@[REDACTED]

Infos pratiques :

Métro Station Denfert Rochereau, lignes 4 et 6



PAGE 2

Maître Michel ARTZIMOVITCH

Avocat au Barreau de Paris

[En savoir plus](#)

[Payement en ligne](#)

in



Dépôt-Protection-Gestion-Défense des marques

Le rôle de l'avocat en droit des marques est double:

- L'avocat en droit des marques exerce une activité de conseil dans le cadre des opérations de dépôt de marques ou de gestion des portefeuilles de marques de ses clients.
- L'avocat en droit des marques exerce, bien évidemment, son activité de défense des marques de ses clients dans le cadre de contentieux devant les Tribunaux ou les Offices de Propriété Industrielle (INPI, EUIPO, OMPI).

Le rôle de l'avocat avant le dépôt de marque

Il est très important de consulter un avocat exerçant en droit des marques en amont de tout dépôt de marque.

En effet, le rôle de l'avocat sera d'assister le futur déposant en lui apportant son expertise pour permettre à celui-ci de faire le bon choix quant à la marque à déposer.

Avant tout dépôt, il convient de s'assurer du caractère "enregistrable" de la marque que l'on projette de déposer.

Le Code de la Propriété Intellectuelle et la Jurisprudence en matière de droit des marques posent le cadre légal que doit respecter une marque pour pouvoir être valablement enregistrée. Les avocats en droit des marques procèdent régulièrement à des consultations relatives à la recevabilité du projet de marque de leurs clients.

Le Cabinet DA Avocats procède de façon régulière à des recherches d'antériorités pour ses clients. Une recherche d'antériorités permet au futur déposant de prendre connaissance des droits antérieurs existants qui pourraient s'avérer dangereux pour sa future marque.



Activité de l'avocat en droit des marques à Paris

Le Tribunal Judiciaire de Paris bénéficie d'une compétence particulière reconnue en **droit des marques** françaises et communautaires. Les **avocats parisiens** bénéficient de l'excellence de cette juridiction et sont particulièrement sollicités en matière de **droit des marques**.

Les créateurs ou dirigeants d'entreprises consultent souvent un **avocat** en propriété intellectuelle dans le but de « déposer un nom » ou de « protéger une **marque** », pour reprendre leurs termes. La protection de la **marque** (le nom ou le logo d'une société ou d'un produit ou service) s'acquiert par son enregistrement.

Le rôle de l'**avocat en droit des marques** débute dès les prémices du projet de dépôt de marque, par le biais de **recherches d'antériorités** et de consultations et se poursuit tout au long de la vie de la marque par la **défense du signe distinctif** (marque verbale, logo ou slogan) les autres juridictions françaises compétentes.

Le droit sur la **marque** s'acquiert par l'**enregistrement auprès d'un office de propriété industrielle** (en France : l'INPI, en Union Européenne : l'EUIPO et sur le plan international : l'OMPI).

Le titulaire d'une **marque** enregistrée dispose d'un **droit de propriété** sur le signe pour les produits et services revendiqués pour une période de 10 ans renouvelable. Il peut donc s'opposer à tout dépôt ou utilisation d'un signe identique ou similaire pour des produits et services identiques ou similaires dans le cas où une telle utilisation créerait un **risque de confusion** dans l'esprit du public.

Avant le dépôt de la marque

Au stade du projet de dépôt d'une marque en France ou au niveau de l'Union Européenne, notre intervention prend la forme d'une étude de faisabilité du **dépôt de la marque** et d'une recherche d'antériorités. Une telle **recherche d'antériorités** permet de détecter les marques antérieures identiques et similaires déposées ou enregistrées sur les registres de marque et de fournir une analyse juridique pointue sur les **risques d'opposition ou d'action en contrefaçon** qu'elles représentent.

Pendant le dépôt de la marque

Nous effectuons pour le compte de nos clients, les formalités de dépôt en vue de l'**enregistrement de la marque auprès de l'institut national de la Propriété Industrielle** (INPI ou EUIPO ou OMPI). Chaque office de propriété industrielle connaît une procédure propre d'examen des conditions d'enregistrement de la marque déposée et il est important de pouvoir répondre efficacement aux éventuelles objections de ces offices pour aboutir à l'enregistrement de la marque.

Domaines de compétences



Nos coordonnées :

06 [REDACTED]

47 [REDACTED] PARIS

contact@[REDACTED]

Infos pratiques :

Métro Station Denfert Rochereau, lignes 4 et 6



Maître Michel ARTZIMOVITCH

Avocat au Barreau de Paris

[En savoir plus](#)



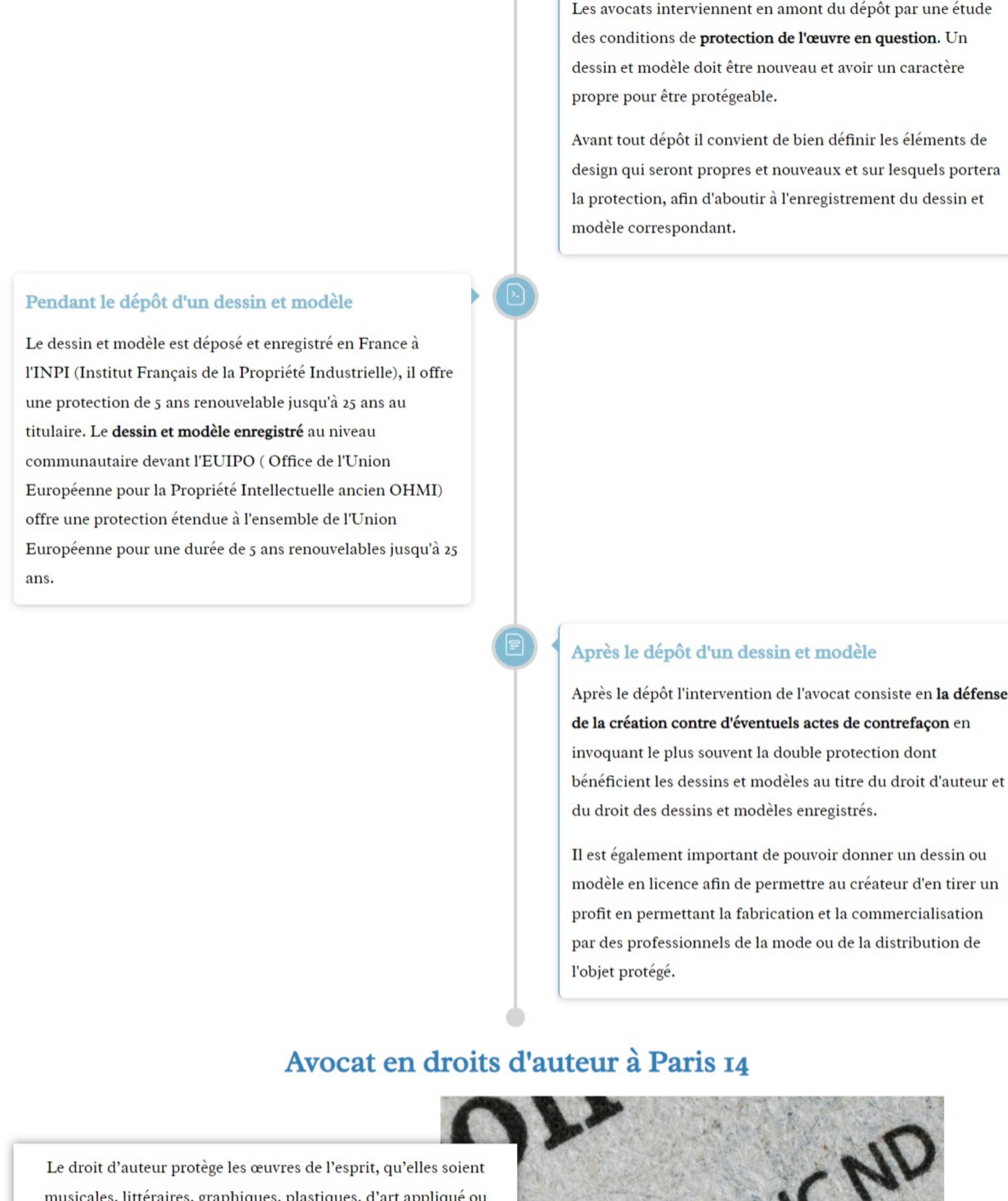
Avocat en droit d'auteur et dessins et modèles

La protection du « design » est aujourd'hui une priorité absolue.

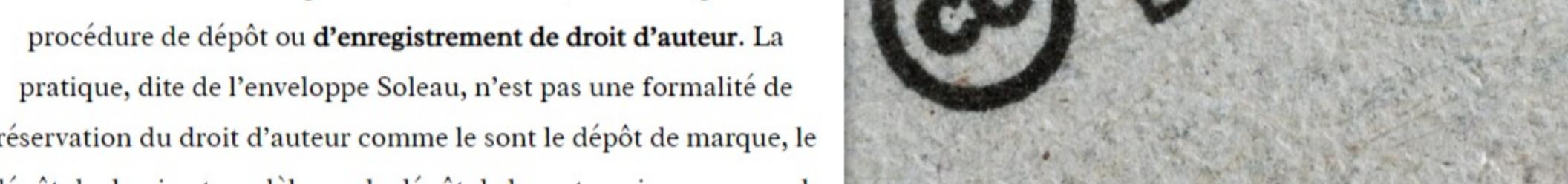
La **protection d'un dessin** s'acquiert par le dépôt et l'enregistrement d'un dessin et modèle auprès de l'Institut National de la propriété Industrielle en France (INPI) ou auprès de l'EUIPO sur le plan de l'union européenne.

Cette protection par l'enregistrement ne fait pas obstacle à la protection naturelle de toute œuvre originale par le droit d'auteur, naissant dès la création de l'œuvre.

Les deux droits, le droit des dessins et modèles et le **droit d'auteur** peuvent se cumuler.



Avocat en droits d'auteur à Paris 14



Le droit d'auteur protège les œuvres de l'esprit, qu'elles soient musicales, littéraires, graphiques, plastiques, d'art appliqué ou encore les créations de mode.

Le droit d'auteur s'acquiert sans formalité ; il n'existe pas de procédure de dépôt ou **d'enregistrement de droit d'auteur**. La pratique, dite de l'enveloppe Soleau, n'est pas une formalité de réservation du droit d'auteur comme le sont le dépôt de marque, le dépôt de dessin et modèles ou le dépôt de brevet, mais un moyen de preuve de l'existence de la création à une date donnée.



Le rôle de l'avocat en matière de droit d'auteur consiste le plus souvent en l'établissement de la preuve de l'existence du droit, sa datation ainsi que la preuve de la paternité de l'auteur.

Votre **avocat en propriété intellectuelle à Paris 14** devra également négocier et rédiger les contrats liés au droit d'auteur que sont les contrats de licence, les contrats de cession de droits ou les contrats d'édition.

La défense des auteurs face à l'usurpation de leurs droits fait partie des activités prépondérantes des avocats en propriété intellectuelle et en particulier des avocats du cabinet C.C.D avocats.

Domaines de compétences



Marques et noms de domaine



Droit d'auteur



Concurrence et droit des affaires

Nos coordonnées :

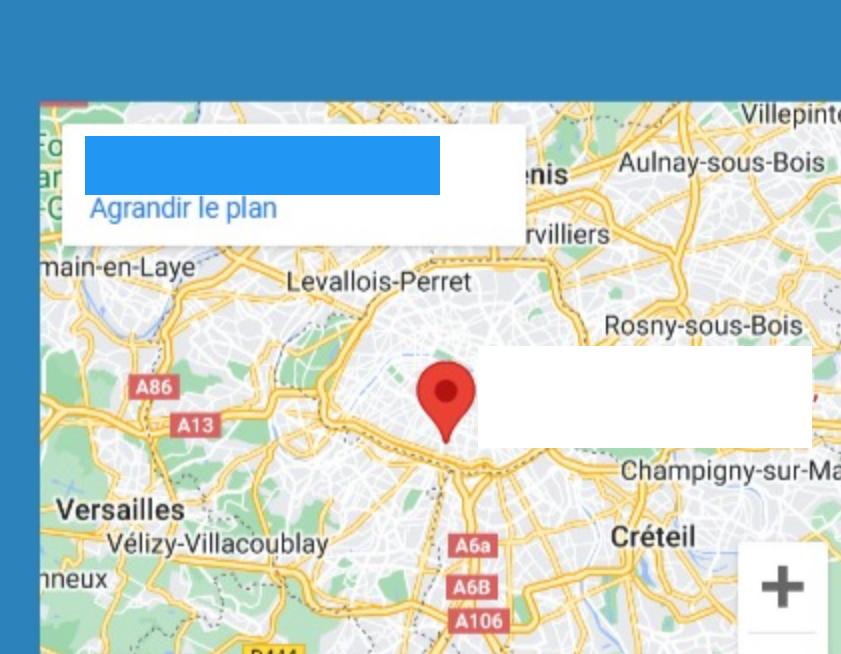
Téléphone : 06 [REDACTED]

Adresse : 47 PARIS

E-mail : contact@ [REDACTED]

Infos pratiques :

Métro Station Denfert Rochereau, lignes 4 et 6



Maître Michel ARTZIMOVITCH

Avocat au Barreau de Paris

[En savoir plus](#)

[Payement en ligne](#)



Protection des noms de domaine

Les conflits entre marques et noms de domaines sont de plus en plus fréquents en raison du succès du commerce en ligne et de l'importance prise par Internet dans la vie des affaires ces dernières années. Le cabinet D.A. intervient tant dans la **défense des marques** face à de nouveaux enregistrements de noms de domaines que dans la défense et dans la gestion des portefeuilles de noms de domaines en lien avec des marques.

En tant qu'avocats, notre rôle principal sera de représenter les titulaires de droits de propriété intellectuelle notamment, devant le Tribunal Judiciaire de Paris, face à des cas de contrefaçon de marque par un nom de domaine. Nous intervenons également en cas de litige devant le bureau d'arbitrage de l'Organisation Mondiale pour la Propriété Intellectuelle (OMPI) dans le cadre des litiges dits "UDRP" pour défendre les titulaires de noms de domaine en cas d'usurpation, notamment par cybersquatting.

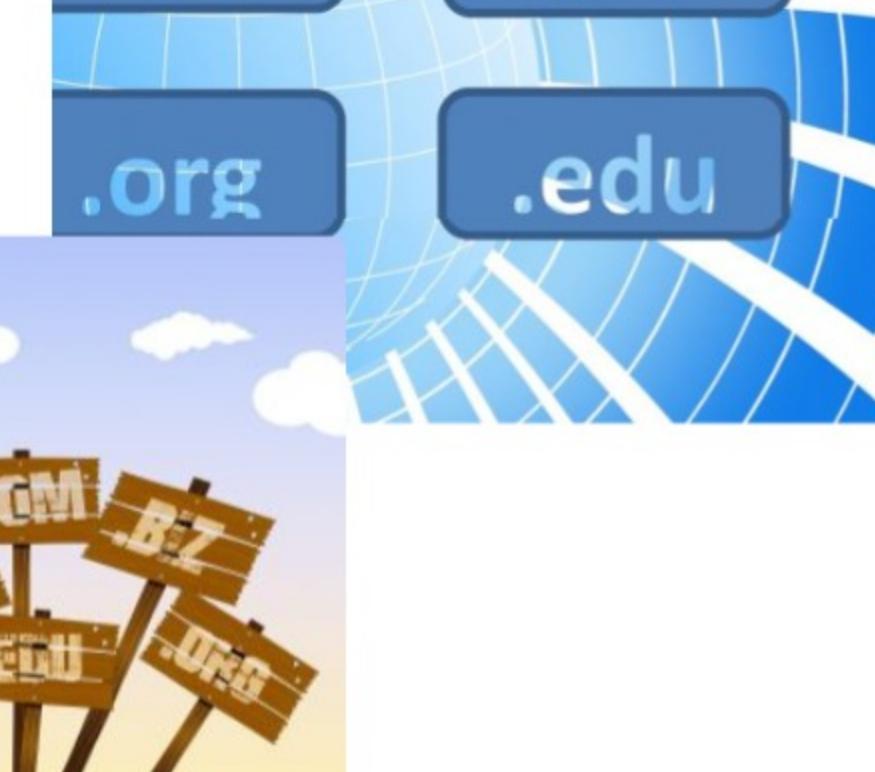
Les conflits liés aux noms de domaine

En outre, le cabinet D.A. intervient dans le cadre d'actions UDRP en demande comme en défense, notamment dans des affaires de cybersquatting.

La plupart des conflits viennent du fait que le **nom de domaine est devenu quasiment un droit de propriété intellectuelle** ayant la même force juridique qu'une marque, alors que ses conditions de validité et surtout d'attribution sont bien différentes.

En effet, les noms de domaines sont attribués selon la règle « premier arrivé, premier servi », les conflits potentiels entre marques et noms de domaines sont donc nombreux.

Les titulaires de marques s'inquiètent du risque d'usurpation de leur marque par un nom de domaine.



Avocat en droit des marques à Paris

Le Tribunal de Grande Instance de Paris bénéficie d'une compétence particulière reconnue en **droit des marques** françaises et communautaires. Les **avocats parisiens** bénéficient de l'excellence de cette juridiction et sont particulièrement sollicités en matière de **droit des marques**.

Les créateurs ou dirigeants d'entreprises consultent souvent un **avocat** en propriété intellectuelle dans le but de « déposer un nom » ou de « protéger une **marque** », pour reprendre leurs termes. La protection de la **marque** (le nom ou le logo d'une société ou d'un produit ou service) s'acquiert par son enregistrement.

Le rôle de l'**avocat en droit des marques** débute dès les prémices du projet de dépôt de marque, par le biais de **recherches d'antériorités** et de consultations et se poursuit tout au long de la vie de la marque par la **défense du signe distinctif** (marque verbale, logo ou slogan) devant le **Tribunal de Grande Instance de Paris** et les autres juridictions judiciaires habilitées.

La marque se définit comme un signe susceptible de représentation graphique (mots ou dessins) servant à distinguer les produits ou services d'une personne physique ou morale.

Le **droit sur la marque** s'acquiert par l'**enregistrement auprès d'un office de propriété industrielle** (en France : l'INPI, en Union Européenne : l'OHMI et sur le plan international : l'OMPI).

Le titulaire d'une **marque** enregistrée dispose d'un **droit de propriété** sur le signe pour les produits et services revendiqués pour une période de 10 ans renouvelable. Il peut donc s'opposer à tout dépôt ou utilisation d'un signe identique ou similaire pour des produits et services identiques ou similaires dans le cas où une telle utilisation créerait un **risque de confusion** dans l'esprit du public.

Avant le dépôt de la marque

Au stade du projet de dépôt d'une marque en France ou au niveau communautaire, notre intervention prend la forme d'une étude de faisabilité du **dépôt de la marque** et d'une recherche d'antériorités. Une telle recherche d'antériorités permet de détecter les marques antérieures identiques et similaires déposées ou enregistrées sur les registres de marque et de fournir une analyse juridique pointue sur les **risques d'opposition ou d'action en contrefaçon** qu'elles représentent.

Pendant le dépôt de la marque

Nous effectuons pour le compte de nos clients, les formalités de dépôt en vue de l'**enregistrement de la marque** auprès de l'**institut national de la Propriété Industrielle** (INPI ou OHMI ou OMPI). Chaque office de propriété industrielle connaît une procédure propre d'examen des conditions d'enregistrement de la marque déposée et il est important de pouvoir répondre efficacement aux éventuelles objections de ces offices pour aboutir à l'enregistrement de la marque.



Nos coordonnées :

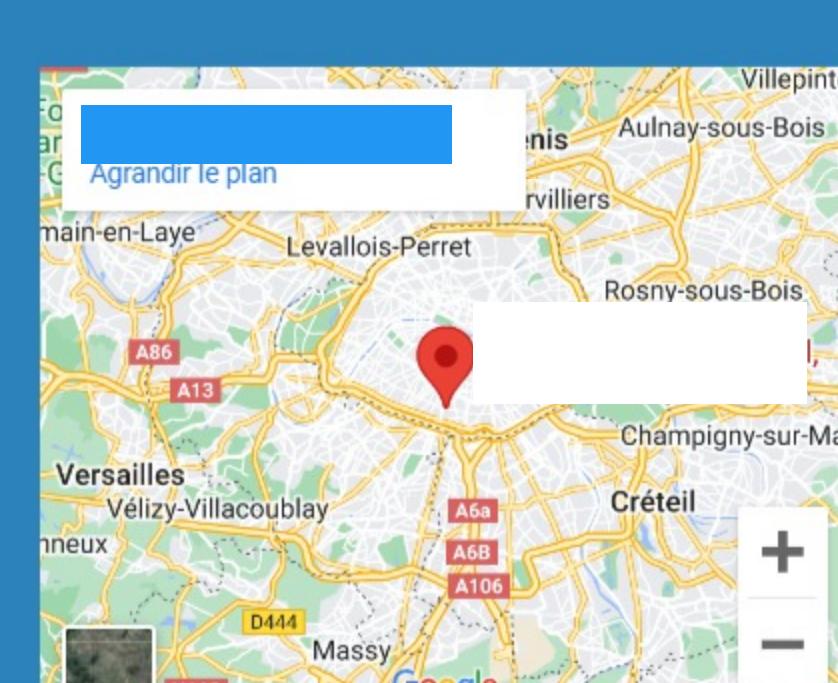
06 [REDACTED]

471 [REDACTED] PARIS

contact@[REDACTED]

Infos pratiques :

Métro Station Denfert Rochereau, lignes 4 et 6



PAGE 3

Maître Michel ARTZIMOVITCH

Avocat au Barreau de Paris

En savoir plus



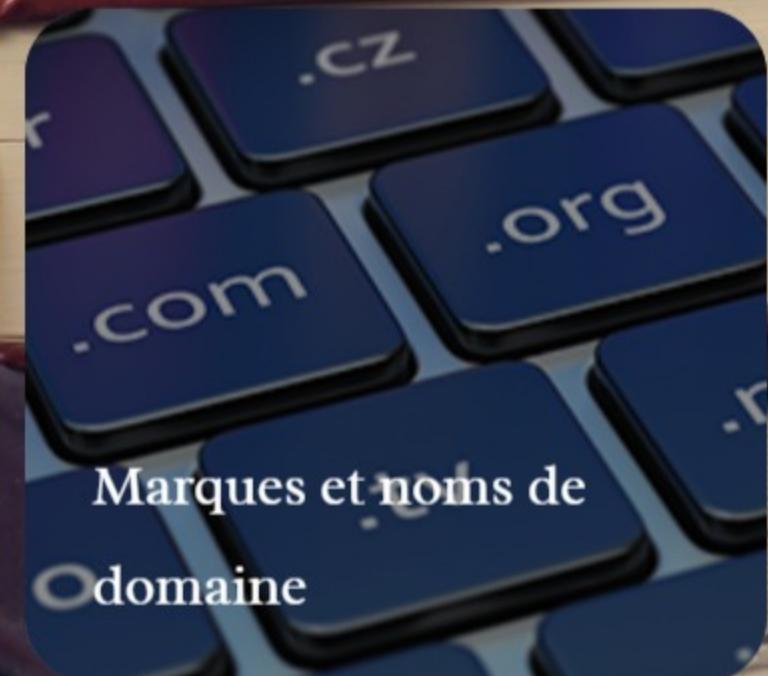
Avocat en droit des affaires

Le cabinet D.A. détient un savoir-faire particulier en droit de la concurrence déloyale et parasitaire, découlant naturellement des compétences de ce cabinet d'avocats en Droit de la Propriété Intellectuelle et en droit des affaires.

Le cabinet D.A. dispose d'une solide expérience en droit des affaires et plus particulièrement en contentieux général des affaires.

Qu'est ce qu'une pratique anti-concurrentielle ?

Domaines de compétences



Marques et noms de domaine



Droit d'auteur



Concurrence et droit des affaires

Nos coordonnées :

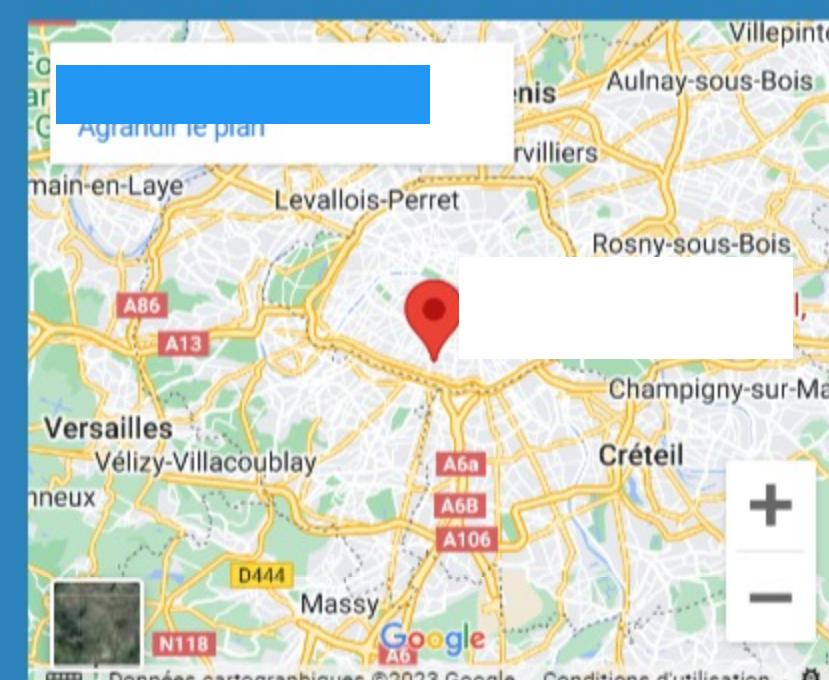
06 [REDACTED]

47 [REDACTED]
PARIS

contact@[REDACTED]

Infos pratiques :

Métro Station Denfert Rochereau,
lignes 4 et 6

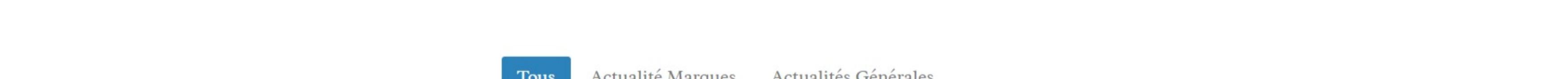


PAGE 4

Maître Michel ARTZIMOVITCH

Avocat au Barreau de Paris

[En savoir plus](#)



Tous Actualité Marques Actualités Générales

Le nombre de dépôts de marques internationales a diminué en 2022 selon le rapport annuel de l'OMPI

7 avril 2023 /

Après une année 2021 record pour le nombre de marques internationales déposées à l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)...

[En savoir plus](#)

Rappel de l'EUIPO : Tenter de tirer profit de la guerre est contraire à l'ordre public

17 mars 2023 /

L'EUIPO a refusé l'enregistrement de la marque "RUSSIAN WARSHIP GO F***K YOURSELF" (et sa traduction en russe) sur le fondement...

[En savoir plus](#)

L'INPI vient de publier les statistiques relatives aux dépôts de marques en France pour l'année 2022

14 mars 2023 /

Comme chaque année, l'INPI vient de publier les statistiques relatives aux dépôts de marques en France pour l'année 2022. Rappelons...

[En savoir plus](#)

LA CJUE OUVRE UNE BRECHE DANS L'IRRESPONSABILITE DE PRINCIPE DES PLATEFORMES DE VENTE EN LIGNE

3 mars 2023 /

Dans une affaire LOUBOUTIN / AMAZON (CJUE 22 décembre 2022 C-148/21 et C-148/22) la Cour de Justice de l'Union Européenne...

[En savoir plus](#)

LE NOM DE DOMAINE BENEFICIE DE L'EXCEPTION D'HOMONYMIE

7 décembre 2022 /

L'article L.713-6 du Code de la Propriété Intellectuelle prévoit qu'un titulaire de marque ne peut s'opposer à ce qu'un tiers...

[En savoir plus](#)

Record de dépôts de marques à l'EUIPO pour l'année 2021...près de 200000 marques

8 mars 2022 /

L'Office de Union Européenne pour la Propriété Intellectuelle (EUIPO) annonce d'excellentes statistiques pour l'année 2021 en termes de dépôts de...

[En savoir plus](#)

3 questions simples sur les marques auxquelles nous répondons régulièrement

27 janvier 2022 /

1 - L'INPI interdit de déposer des marques similaires aux marques déjà déposées. Faux : c'est une idée très répandue...

[En savoir plus](#)

Le système eurasien des marques et appellations d'origine opérationnel en 2022

14 janvier 2022 /

Le système régional eurasien des marques et des appellations d'origine, mis en place par le Traité sur les marques et...

[En savoir plus](#)

Le son de l'ouverture d'une canette de bière, suivi du son de la mousse dans le verre ne peut être...

10 septembre 2021 /

Le son caractéristique de l'ouverture d'une canette de bière, suivi d'un silence et du son de la mousse qui se...

[En savoir plus](#)

Les marques du vendredi (31/03/2023)

31 mars 2023 /

Dans la rubrique "les marques du vendredi" nous avons repéré dernièrement la tentative de dépôt d'une marque "MACRON DEMISSION" à...

[En savoir plus](#)

Lapins coquins...

17 mars 2023 /

La Chambre des Recours de l'EUIPO a rendu une décision le 10 janvier 2023 dans une affaire assez insolite, mais...

[En savoir plus](#)

La marque TOBLERONE face à la SUISSE doit abandonner l'image du Cervin !

14 mars 2023 /

La célèbre marque de chocolat suisse TOBLERONE doit retirer toute mention à la suisse sur ses emballages du fait de...

[En savoir plus](#)

La marque BIGGY BURGER serait valide car suffisamment distinctive...

28 février 2023 /

C'est un arrêt intéressant qui vient d'être rendu par la Cour d'Appel de Colmar le 1er février 2023 (RG21/00635) sur...

[En savoir plus](#)

ENTREE EN VIGUEUR DE LA 12ème EDITION DE LA CLASSIFICATION DE NICE LE 1er JANVIER 2023

6 décembre 2022 /

La classification de Nice, instituée par l'Arrangement de Nice (1957), est une classification internationale de produits et de services aux...

[En savoir plus](#)

OMPI – bonnes statistiques pour 2021 – forte croissance des dépôts de marques internationales

10 février 2022 /

La France apparaît comme un des principaux moteurs de la hausse des dépôts de marques internationales en 2021 selon les...

[En savoir plus](#)

Première application de la notion d'abus de droit d'agir en déchéance devant l'INPI

25 janvier 2022 /

L'action en déchéance pour non-usage d'une marque française est ouverte à toute personne physique ou morale. L'intérêt à agir n'est...

[En savoir plus](#)

Entrée en vigueur de la nouvelle version de la 11ème édition de la classification Nice relative aux marques

9 décembre 2021 /

Le 1er janvier 2022 entrera en vigueur le nouvelle version de la 11ème édition de la classification de Nice des...

[En savoir plus](#)

Attention BREXIT ! délai de transformation des marques de l'UE en marques britanniques !

9 septembre 2021 /

Conformément aux accords sur la sortie du Royaume Uni de l'UE, il a été décidé que les marques de l'UE...

[En savoir plus](#)

L'EUIPO annonce 2 Millions de marques de l'Union Européenne déposées depuis 1996

9 septembre 2021 /

En Aout 2021 l'EUIPO annonce l'enregistrement de Deux-Millions de marques de l'EU. L'Office Européen pour la Propriété Intellectuelle a annoncé...

[En savoir plus](#)

"49-3" ...un nom pour la buvette ?

24 mars 2023 /

J'ai repéré aujourd'hui (c'est vendredi) la publication du dépôt de la marque française n° 4920364 pour le signe : "49-3"....

[En savoir plus](#)

De FACEBOOK vers META...un rebranding risqué?

16 mars 2023 /

En 2021, la société Facebook a décidé de procéder à un changement de dénomination et de marque (un rebranding) pour...

[En savoir plus](#)

Distinctivité de la marque dans le métavers : comme dans la vraie vie.

6 mars 2023 /

Le droit des marques s'est toujours adapté aux évolutions des technologies et des comportements économiques qui en résultent.

La dernière...

[En savoir plus](#)

Le Tribunal de L'Union de Européenne confirme la nullité du motif à damier de Louis Vuitton en tant que marque...

7 décembre 2022 /

La marque en question est la célèbre marque de la société Louis Vuitton reprenant le motif à damier utilisé sur...

[En savoir plus](#)

Comme l'OMPI et l'EUIPO, l'INPI annonce une année 2021 pour les dépôts de marques !

22 mars 2022 /

Après l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et l'Office de l'Union Européenne pour la Propriété Intellectuelle (EUIPO), c'est au...

[En savoir plus](#)

L'EUIPO publiera en mars 2022 les décisions de refus d'enregistrement des marques

9 février 2022 /

L'EUIPO (Office de l'Union Européenne pour la Propriété Intellectuelle) annonce un changement de pratique conforme avec le Règlement sur la...

[En savoir plus](#)

En 2022, surveillez vos marques dès leur dépôt et évitez risque de confusion et de dilution

25 janvier 2022 /

Le dépôt d'une marque auprès d'un institut de propriété industrielle (INPI, EUIPO ou OMPI par exemple) est une étape importante...

[En savoir plus](#)

Liberer la couleur ! ou comment (essayer de) contourner le droit des marques

23 septembre 2021 /

Le dépôt d'une couleur à titre de marque est possible devant la plupart de offices de propriété industrielle (INPI -...

[En savoir plus](#)

L'EUIPO annonce 2 Millions de marques de l'Union Européenne déposées depuis 1996

9 septembre 2021 /

En Aout 2021 l'EUIPO annonce l'enregistrement de Deux-Millions de marques de l'EU. L'Office Européen pour la Propriété Intellectuelle a annoncé...

[En savoir plus](#)

Domaines de compétences



Nos coordonnées :

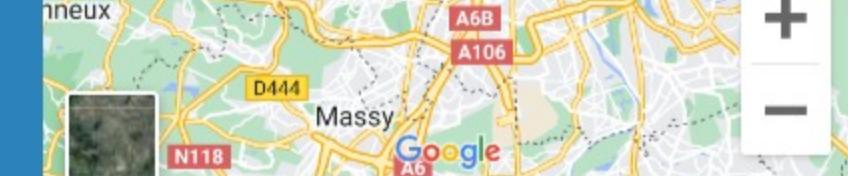
06 [REDACTED]

47 PARIS

contact@[REDACTED]

Infos pratiques :

Métro Station Denfert Rochereau, lignes 4 et 6



Données cartographiques ©2023 Google Conditions d'utilisation

© Copyright CDA Avocats - Mentions Légales

PAGE 5

Maître Michel ARTZIMOVITCH

Avocat au Barreau de Paris

[En savoir plus](#)

FAQ

Droit des marques

Qu'est-ce qu'une marque ?

Une marque est un signe (mot, logo, slogan, son) susceptible de distinguer les produits et services d'une entreprise de ceux de ses concurrents.

L'enregistrement d'une marque accorde à son titulaire un monopole d'exploitation sur le signe déposé pour les produits et services désignés dans l'enregistrement. Ce monopole est limité aux produits et services désignés dans l'enregistrement et au territoire concerné par la marque.

A ce titre, une marque française, déposée à l'INPI, accorde un droit sur le signe sur tout le territoire de la France, une marque de l'Union Européenne, déposée à l'EUIPO (Office de l'Union Européenne pour la Propriété Intellectuelle), accorde un droit sur tout le territoire de l'Union Européenne et en ce qui concerne la marque internationale, déposée à l'OMPI (Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle), la protection porte sur le territoire des pays désignés par la marque.

La durée de validité d'une marque est de dix années renouvelables.

Le rôle de l'avocat en droit des marques sera de conseiller et de valider ou non un projet de dépôt de marque pour ses clients au regard de son caractère enregistrable (licéité de la marque et caractère distinctif suffisant) et de sa disponibilité.

Ainsi, l'intervention d'un avocat en droit des marques avant tout dépôt de marque tient en deux points essentiels :

- **La vérification de la licéité de la marque projetée et de son caractère distinctif.** Il faut savoir qu'une marque ne doit pas être contraire à l'ordre public ou aux bonnes usages (slogans politiques, marques grossières, incitation à la consommation de drogues etc...), il faut également vérifier si la marque que l'on entend déposer est suffisamment distinctive au regard des produits et services désignés pour pouvoir être acceptée par l'office des marques en question (un terme qui serait la description d'un produit ou d'un service désigné par la marque ne serait pas acceptable par exemple).

- **La disponibilité de la marque projetée.** Beaucoup de déposants pensent à tort que l'INPI en France ou l'EUIPO au niveau de l'Union Européenne procèdent à une vérification de disponibilité de la marque au moment du dépôt, **or ce n'est pas le cas**. Il arrive souvent qu'après avoir déposé une marque similaire à une marque antérieure, le déposant s'étonne de recevoir une lettre de mise en demeure ou une procédure d'opposition à l'encontre de sa marque de la part d'un titulaire d'un droit antérieur similaire, en disant « **mais ! pourtant l'INPI (ou l'EUIPO) a accepté mon dépôt sans rien me dire ?????** ». Il appartient en fait à tout déposant de vérifier que la marque qu'il entend déposer soit disponible au regard des droits antérieurs existants (marques, noms de domaine, dénominations sociales, nom commerciaux...) et il appartient aux titulaires de droits antérieurs de vérifier si des marques similaires sont déposées dans la mesure où les offices de propriété intellectuelle (INPI/EUIPO) ne le font pas.

Quelle est la procédure de dépôt d'une marque française ?

Combien coûte le dépôt d'une marque en France ?

Une marque peut-elle être protégée à l'international ?

Suis-je obligé d'exploiter ma marque ?

Comment m'opposer à l'enregistrement d'une marque identique ou similaire à la mienne ?

Existe-t-il un système de surveillance de marques ?

Droit des dessins et modèles

Qu'est-ce qu'un dessin et modèle ?

Quelles sont les conditions de validité de dépôt d'un dessin et modèle ?

Droit d'auteur

Qu'est-ce que le droit d'auteur ?

Que protège le droit d'auteur ?

Suis-je obligé d'exploiter mon droit d'auteur ?

Faut-il procéder à un dépôt pour jouir du droit d'auteur ?

Domaines de compétences

Marques et noms de domaine

Droit d'auteur

En savoir plus

Nos coordonnées :

06 [REDACTED]

47 PARIS

contact@ [REDACTED]

Infos pratiques :

Métro Station Denfert Rochereau, lignes 4 et 6



En savoir plus

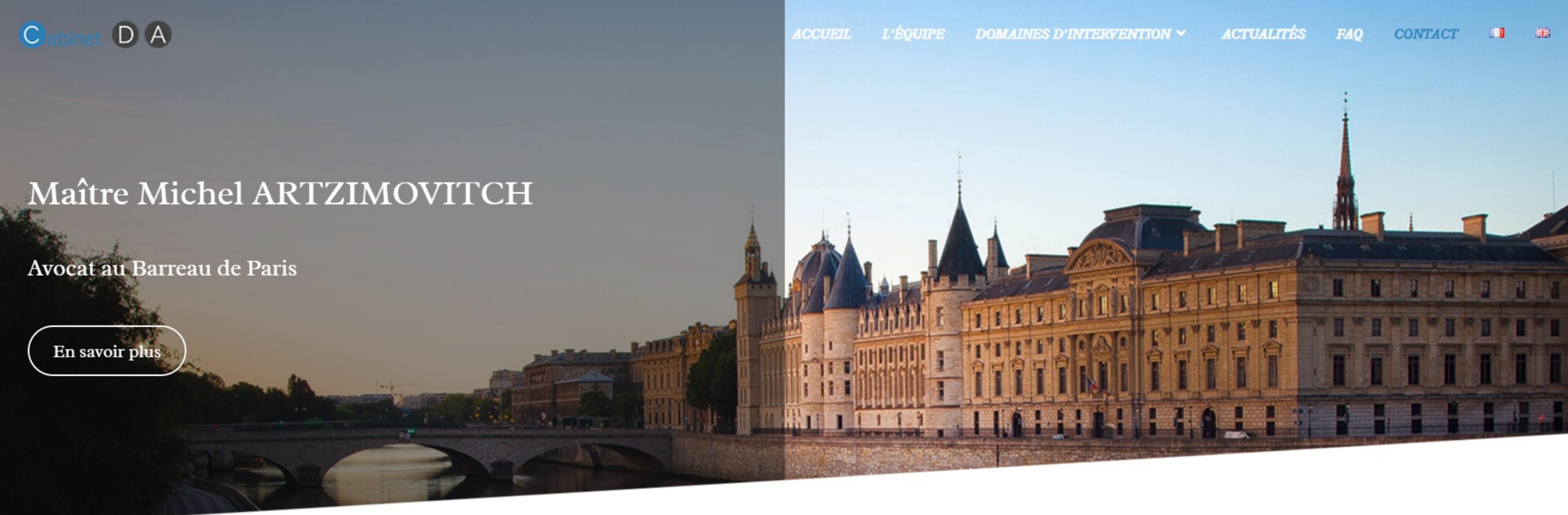
© Copyright CDA Avocats - Mentions Légales

PAGE 6

Maître Michel ARTZIMOVITCH

Avocat au Barreau de Paris

[En savoir plus](#)



Contactez-nous !

Vous souhaitez avoir plus d'informations concernant nos services, ou bien prendre un rendez-vous ?

Contactez-nous via les coordonnées ou le formulaire ci-dessous.

-  [Nom](#)
-  [06](#)
-  contact@
-  [47](#) - PARIS
-  [Métro Station Denfert Rochereau, lignes 4 et 6](#)

Nom

Email

Tél.

Message

En soumettant ce formulaire, j'accepte que les données saisies soient exploitées dans le cadre de ma demande d'information et de la relation commerciale qui peut en découler.

[ENVOYER](#)

Google
★★★★★
Basée sur 3 avis.

 SO'KANAA Sugarcane
2022-03-22

★★★★★

Très bonnes prestations et très accessible.
Je suis satisfait.
C.L

 David den Boer
2022-03-22

★★★★★

Maître Artzimovitch assure ses compétences en liant réactivité et empathie.

 Abhi RATHOD
2019-08-17

★★★★★

J'avais sollicité Monsieur ARTZIMOVITCH pour ses conseils avec notre dossier. Son attention aux détails et sa générosité avec son temps m'ont vraiment marqué.



Nos coordonnées :



06



47

PARIS



contact@

Infos pratiques :



Métro Station Denfert Rochereau,
lignes 4 et 6

